



## Séance ordinaire du Conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 15 janvier 2024, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (*quitte son siège au cours de la résolution n° 2024-01-020 et le reprend au cours de la résolution n° 2024-01-022*) ;

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina (*quitte son siège au cours de la résolution n° 2024-01-015 et le reprend au cours de la résolution n° 2024-01-019*), Guy Lacroix (*quitte son siège au cours de l'avis de motion n° A-2024-01 et le reprend au cours de l'avis de motion n° A-2024-02*) et (*quitte son siège au cours de la résolution n° 2024-01-023 et le reprend au cours de la résolution n° 2024-01-025*) et Olivier Cameron-Chevrier ;

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, M.A.P., OMA, directrice et greffière des Services juridiques et du greffe et directrice générale par intérim ainsi que Monsieur Philippe Chrétien, urb., directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et directeur général adjoint par intérim.

2024-01-001

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

### ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois
3. Approbation des procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 11 et 14 décembre 2023
4. Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de décembre 2023
5. Hommage au drapeau du Québec - 21 janvier 1948 - 76 ans

### Réglementation

6. AVIS DE MOTION - Présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 1 195 000 \$ pour la reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau et la réhabilitation de la chambre pluviale sur la rue Principale (projet de règlement n° 1206)
  - 6.1 Présentation du projet de règlement n° 1206
7. AVIS DE MOTION - Présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 10 170 000 \$ pour la reconstruction du rang des Vingt (projet de règlement n° 1209)
  - 7.1 Présentation du projet de règlement n° 1209
8. Adoption du second projet de règlement n° U-220-53 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, d'ajouter des normes relatives aux équipements de recharge électriques pour les classes d'usages des groupes commerce, industrie et public, communautaire et institutionnel, ainsi que d'ajouter les classes d'usages « H 1 : Unifamiliale jumelée » et « H-1 : Unifamiliale contiguë »



pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 404-H

9. **Point retiré** : Adoption du second projet de règlement n° U-280-5 Modifiant le règlement n° U-280 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus

#### **Comités et organismes régionaux**

10. Dépôt de procès-verbal - Organisme supramunicipal et régional

#### **Ressources humaines**

11. Nomination directeur par intérim - Statut cadre remplaçant - Services juridiques et du greffe - Autorisation signature contrat
12. Prolongation embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie
13. Embauche technicien en génie municipal - Statut régulier - Service des travaux publics
14. Embauche commis bibliothèque - Statut régulier temps partiel - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
15. Mesure disciplinaire - Suspension employé matricule n° 8568

#### **Contrats, mandats et acquisitions**

16. Renouvellement de contrat - Assurances responsabilités - 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025
17. Renouvellement de contrat BFL Canada inc. - Assurances de dommages - 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024

#### **Affaires courantes**

18. Financement 2024 - Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand - Feuillet paroissial
19. Aide financière - Challenge contre le cancer « Trek sur la côte Amalfitaine » - Participation de Lydia Ricard-Quirion
20. Autorisation signature et aide financière - Entente de soutien financier - 25<sup>e</sup> Groupe Scout de Saint-Basile-le-Grand
21. Autorisation signature - Entente officielle d'inscription de participants non-résidents aux activités Les Amis-Soleils de Saint-Bruno
22. Appui au Théâtre de la Dame de Cœur - Spectacle 2024
23. Gratuité de salle - Club d'auteurs
24. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2024
25. Autorisation dépôt demande de certification - Vélosympathique
26. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Chemin du Richelieu
27. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Projet pilote - Radar photo
28. Inscription et participation membres du conseil - Assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec - 22 au 24 mai 2024 - Palais des congrès de Montréal
29. Inscription et participation d'un membre du conseil - Formation - Urbanisme, au-delà des procédures - 13 février 2024
30. Réaccréditation - Organismes
31. **Point ajouté** : Nomination directeur général par intérim - Autorisation signature contrat
32. Période de questions et réponses
33. Tour de table des élus
34. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 36 - 20 h 50)

Les membres du Conseil offrent leurs vœux pour la nouvelle année.

Les membres du Conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2024-01-002

**RÉSOLUTION**

Approbation des procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires des 11 et 14 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 ainsi que des séances extraordinaires tenues les 11 et 14 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 ainsi que des séances extraordinaires tenues les 11 et 14 décembre 2023, sans être lus publiquement, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-003

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 et du Règlement de gestion contractuelle - Mois de décembre 2023

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de décembre 2023 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	4 138 067,22 \$
➤ Activités d'investissement	<u>402 854 88 \$</u>
	<u>4 540 922,10 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Hommage au drapeau du Québec - 21 janvier 1948 - 76 ans

Hommage au drapeau du Québec

Notre drapeau occupe une place d'honneur dans nos manifestations populaires et sur nos édifices. Emblème nécessaire à toute nation, il nous permet de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinct du Québec. Il symbolise nos sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité. La fleur de lys qui orne notre drapeau est une image de franchise, de paix et de grandeur.

L'année 2024 correspond au 76<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Québec (1948-2024).

SALUT AU DRAPEAU DU QUÉBEC



Drapeau du Québec,  
Salut!  
À toi mon respect,  
Ma fidélité,  
Mon amour,  
Vive le Québec,  
Vive son drapeau!

**A-2024-01**

**AVIS DE MOTION**

Présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 1 195 000 \$ pour la reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau et la réhabilitation de la chambre pluviale sur la rue Principale (projet de règlement n° 1206)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 1 195 000 \$ pour la reconstruction de l'émissaire au parc du Ruisseau et la réhabilitation de la chambre pluviale sur la rue Principale (projet de règlement n° 1206).

Présentation du projet de règlement n° 1206

Le projet de règlement n° 1206 est présenté et déposé.

**A-2024-02**

**AVIS DE MOTION**

Présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 10 170 000 \$ pour la reconstruction du rang des Vingt (projet de règlement n° 1209)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation du règlement Autorisant une dépense et un emprunt de 10 170 000 \$ pour la reconstruction du rang des Vingt (projet de règlement n° 1209).

Présentation du projet de règlement n° 1209

Le projet de règlement n° 1209 est présenté et déposé.

**2024-01-004**

**RÉSOLUTION**

Adoption du second projet de règlement n° U-220-53 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, d'ajouter des normes relatives aux équipements de recharge électriques pour les classes d'usages des groupes commerce, industrie et public, communautaire et institutionnel, ainsi que d'ajouter les classes d'usages « H 1 : Unifamiliale jumelée » et « H-1 : Unifamiliale contiguë » pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 404-H

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-220-53 ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le Conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-53 à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2024, il y a lieu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement n° U-220-53 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement n° U-220-53 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, d'ajouter des normes relatives aux équipements de recharge électriques pour les classes d'usages des groupes commerce, industrie et public, communautaire et institutionnel, ainsi que d'ajouter les classes d'usages « H 1 : Unifamiliale jumelée » et « H-1 : Unifamiliale contiguë » pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 404-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-005

#### RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-280-5 Modifiant le règlement n° U-280 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assujettir tous les projets intégrés, ainsi que les projets de redéveloppement de terrain de 0,5 hectare et plus

---

Point retiré

Dépôt de procès-verbal - Organisme supramunicipal et régional

---

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de l'organisme suivant :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Séance ordinaire du 21 novembre 2023.

2024-01-006

#### RÉSOLUTION

Nomination greffier par intérim - Statut cadre remplaçant - Services juridiques et du greffe - Autorisation signature contrat

---

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la directrice des Services juridiques et du greffe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer un intérim d'ici la nomination du nouveau titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 18 décembre 2023, de nommer monsieur Paul Rathé à titre de greffier par intérim ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer, monsieur Paul Rathé, à titre de greffier par intérim aux Services juridiques et du greffe, statut cadre remplaçant, à compter du 29 janvier 2024, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau titulaire du poste, au salaire et aux conditions déterminés par le contrat de travail rédigé et présenté par la directrice générale par intérim et au recueil des conditions de travail des employés-cadres ;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail ;

De modifier le recueil des conditions de travail des employés-cadres en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2024-01-007

#### **RÉSOLUTION**

Prolongation embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2023-04-092, le Conseil autorisait l'embauche de madame Melissa Arredondo Lopez, à titre de surveillant de chantier, statut étudiant pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 25 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorisait à la séance du 21 août 2023 (résolution n° 2023-08-238), la prolongation d'embauche de madame Melissa Arredondo Lopez, jusqu'au 15 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les différents départs et le manque de personnel ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Arredondo Lopez a manifesté son intérêt et sa disponibilité à continuer à temps partiel ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Marc-André Bergeron, ing., en date du 19 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De prolonger, rétroactivement au 15 décembre 2023, l'embauche de madame Melissa Arredondo Lopez, à titre de surveillant de chantier au Service du génie, statut étudiant, jusqu'au 29 mars 2024 ;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction des besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-008

#### **RÉSOLUTION**

Embauche technicien en génie municipal - Statut régulier - Service travaux publics

CONSIDÉRANT le départ du titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué par le Service ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mathieu Gagnon, ing., au Service des travaux publics, en date du 18 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai, pour une période de 90 à 120 jours travaillés, monsieur Frédéric Durand, à titre de technicien en génie municipal, statut régulier, au Service des travaux publics, à compter du 29 janvier 2024, au salaire de l'échelon 2 et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la Convention collective de travail présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.





2024-01-009

### RÉSOLUTION

Embauche commis bibliothèque - Statut régulier temps partiel - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

---

CONSIDÉRANT le départ du titulaire du poste sur un autre poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué par le Service ;

CONSIDÉRANT QUE la seule candidature reçue est celle de madame Claudine Trottier, qui occupe déjà cette fonction depuis le 5 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la cheffe de division bibliothèque, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 22 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Claudine Trottier à titre de commis à la bibliothèque, statut régulier temps partiel, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 16 janvier 2024, au salaire de l'échelon 3 et qu'elle poursuive sa période d'essai de 90 jours, ayant débuté le 5 décembre 2023 selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la Convention collective de travail présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-010

### RÉSOLUTION

Mesure disciplinaire - Suspension employé matricule n° 8568

---

CONSIDÉRANT QUE l'employé matricule no 8568 a reçu deux (2) avis disciplinaires les 25 avril et 13 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la suspension d'une journée sans solde de l'employé, le 26 juillet 2023, a été entérinée par la résolution n° 2023-08-240, la suspension de trois (3) journées sans solde les 12, 16 et 17 septembre 2023 a été entérinée par la résolution n° 2023-10-296 et la suspension de cinq (5) journées sans solde les 22, 23, 24, 28 et 29 octobre 2023 entérinée par la résolution n° 2023-11-341 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces mesures, la situation ne s'est pas améliorée ;

CONSIDÉRANT le principe de gradation des sanctions ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 5 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner la suspension, sans traitement, de l'employé matricule n° 8568 pour dix jours, soit les 5, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19 et 23 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2024-01-011

### RÉSOLUTION

Renouvellement de contrat - Assurances responsabilités - 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages conclue entre les municipalités membres du Regroupement Varennes / Sainte-Julie et l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par Fidema Groupe conseils inc. et les négociations de gré à gré ;

CONSIDÉRANT les recommandations du gestionnaire de risques, Fidema Groupe conseils inc. d'accepter les conditions et les primes soumises par Beneva pour le bloc A et à BFL Canada pour les blocs B et C ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

Rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

D'entériner l'adjudication du contrat d'assurance par l'Union des municipalités du Québec à Beneva pour le bloc A (biens commerciaux, bris d'équipements et délits) et à BFL Canada inc. pour les blocs B (responsabilité civile primaire, complémentaire, excédentaire et municipale) et C (assurance automobile), conformément à l'entente du regroupement ainsi qu'au rapport d'analyse et aux documents préparés par Fidema Groupe conseils inc. ;

De verser à Beneva la somme de 68 232,91 \$, taxes incluses, constituant la prime de la Ville pour le bloc A (biens, bris des équipements et délits) ;

De verser à BFL Canada inc. la somme de 83 253,12 \$, taxes et frais de courtage inclus, constituant la prime de la Ville pour le bloc B (responsabilité civile générale, responsabilité civile municipale et responsabilité civile excédentaire - tranche 1) et la somme de 24 089,51 \$, taxes et frais de courtage inclus, constituant la prime de la Ville pour le bloc C (assurance automobile) ;

D'autoriser la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-012

### RÉSOLUTION

Renouvellement de contrat BFL Canada inc. - Assurances de dommages - 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement Varennes / Sainte-Julie et l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de l'assurance pour dommages environnementaux a été octroyé au Gestionnaire d'assurances SUM ;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice des Services juridiques et du greffe, ainsi que directrice générale par intérim, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, M.A.P., OMA, en date du 5 janvier 2024 ;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurances dommages environnementaux, rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2023 et jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024, le tout aux conditions et termes soumis ;

D'autoriser le paiement de la prime au montant de 10 900 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-013

**RÉSOLUTION**

Financement 2024 - Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand - Feuillet paroissial

---

CONSIDÉRANT la demande de financement du feuillet paroissial présentée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de contribuer au financement des activités de la Fabrique au moyen d'une annonce publicitaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De verser à la Fabrique de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand une somme de 370 \$ pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-014

**RÉSOLUTION**

Aide financière - Challenge contre le cancer « Trek sur la côte Amalfitaine » - Participation de Lydia Ricard-Quirion

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par madame Lydia Ricard-Quirion pour sa participation au Challenge contre le cancer « Trek sur la côte Amalfitaine » qui se tiendra en Italie du 3 au 11 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet d'amasser des fonds pour la Société de recherche sur le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis de contribuer financièrement au projet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 100 \$ à madame Lydia Ricard-Quirion, Grandbasiloise, à titre de contribution financière de la municipalité pour sa participation au Challenge contre le cancer « Trek sur la côte Amalfitaine » qui se tiendra en Italie du 3 au 11 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2024-01-015

#### RÉSOLUTION

Autorisation signature et aide financière - Entente de soutien financier - 25<sup>e</sup> Groupe Scout de Saint-Basile-le-Grand

---

CONSIDÉRANT l'importance de l'offre de services du 25<sup>e</sup> Groupe Scout de Saint-Basile-le-Grand (ci-après : Scouts) aux citoyens de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

CONSIDÉRANT la capacité financière de l'organisme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aider financièrement cet organisme afin que les citoyens grandbasilois puissent continuer de bénéficier de l'offre de services ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les modalités de versement de l'aide financière demandée et des services proposés ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre le 25<sup>e</sup> Groupe Scout de Saint-Basile-le-Grand et la Ville, pour l'octroi d'une aide financière selon les modalités établies comme suit :

- An 1 : 3 500 \$
- An 2 : 3 000 \$
- An 3 : 2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-016

#### RÉSOLUTION

Autorisation signature - Entente officielle d'inscription de participants non-résidents aux activités Les Amis-Soleils de Saint-Bruno

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno (ci-après : Amis-Soleils) offre des services de loisirs spécialisés s'adressant à des jeunes de 5 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle ou autres troubles associés ;

CONSIDÉRANT QUE Les Amis-Soleils accepte de desservir les résidents des villes avoisinantes de manière conditionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE tous les dossiers des enfants ou jeunes adultes inscrits à Les Amis-Soleils doivent préalablement faire l'objet d'une étude de capacité d'intégration en camp de jour municipal régulier, avec soutien d'un accompagnateur ;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes grandbasilois ne peuvent être intégrés au camp de jour municipal d'été en raison de leurs besoins spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire soutenir financièrement la participation des jeunes inscrits à un camp de jour spécialisé offert par Les Amis-Soleils ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente avec l'organisme Les Amis Soleils ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

De verser un montant de 500 \$ par enfant inscrit à un camp de jour d'été offert par l'organisme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno ;

D'autoriser la cheffe de division vie communautaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente officielle d'inscription de participants non-résidents aux activités Les Amis-soleils de Saint-Bruno pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-017

### RÉSOLUTION

Appui au Théâtre de la Dame de Cœur - Spectacle 2024

CONSIDÉRANT la demande d'appui du responsable de la commercialisation des activités du Centre d'interprétation, des marionnettes baroques - Desjardins (CIMBAD), du Théâtre de la Dame de Cœur sollicitant la Ville pour une contribution financière afin de venir présenter un spectacle extérieur en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le CIMBAD propose une prestation d'une trentaine de minutes appelée Acupunk, ayant lieu à la tombée du jour sur un site extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir ce spectacle à ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 2 500 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur afin qu'il offre une prestation sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-018

### RÉSOLUTION

Gratuité de salle - Club d'auteurs

CONSIDÉRANT la demande de madame Isabelle Giguère pour l'utilisation, à titre gratuit, d'une salle dans le cadre de son programme « Club d'auteurs » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le prêt d'une salle ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice, madame Martine Lapointe et de la cheffe division culture, madame Julie Patenaude, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 19 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'organisation le Club d'auteurs à utiliser gratuitement une salle à être déterminée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le cadre ses rencontres, le tout conditionnellement à ce que l'activité soit ouverte à tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2024-01-019

#### RÉSOLUTION

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2024

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand fait partie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après : MRCVR) ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRCVR a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et de sa quote-part pour l'année 2024 et s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'exercice financier 2024, et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 666 804 \$, comprenant les contributions suivantes : 9 803 \$ (TPECS), 386 098 \$ (SÉMECS) et 270 903 \$ (MRCVR - ADM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-020

#### RÉSOLUTION

Autorisation dépôt demande de certification - Vélosympathique

---

CONSIDÉRANT QUE le mouvement vélosympathique encourage les collectivités à faire du vélo une réelle option en matière de transport et loisirs de façon inclusive ;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement propose des outils et un service de soutien aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une candidature afin d'obtenir la certification doit être accompagnée d'une résolution du Conseil permettant d'affirmer l'engagement de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une candidature à Vélo Québec dans le cadre du mouvement vélosympathique ;

De désigner la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-021

#### RÉSOLUTION

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Chemin du Richelieu

---

*Madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Elle ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.*



CONSIDÉRANT QUE la route 223 présente plusieurs enjeux de sécurité pour les différents usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE le transit de camionnage n'est pas permis sur cet axe routier ;

CONSIDÉRANT QU'il existe des problèmes de vitesse excessive ;

CONSIDÉRANT QUE le marquage actuel occasionne des dépassements et des manœuvres dangereuses et illégales ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu plusieurs demandes provenant de citoyens et d'entreprises pour apporter des corrections au niveau de la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de mettre en place des mesures de sécurité afin de sécuriser la section de la route 223 qui traverse la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut intervenir sur cette intersection, puisque la route 223 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand encourage le transport actif sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la venue de Northvolt apportera une hausse importante de débit véhiculaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a à cœur la sécurité de tous les usagers de la route sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- De procéder à l'analyse de la configuration de l'intersection de la route 223 (chemin du Richelieu) et de la montée Robert, afin de mettre en place dans les meilleurs délais, des mesures visant à sécuriser cette intersection, et ce, pour garantir la sécurité des usagers de la route et plus particulièrement celle des piétons ;
- De procéder à un marquage double (minimalement en direction de Carignan, entre l'emplacement des Autobus Robert et la rue Chevalier.

Il est de plus résolu d'informer le MTMD que monsieur Charles Martin, M.A.P., directeur par intérim du Service des travaux publics, est désigné représentant de la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-022

#### RÉSOLUTION

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Projet pilote  
- Radar photo

*Madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Elle ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.*

CONSIDÉRANT la problématique de vitesse de circulation sur la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,





ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- D'intégrer la Ville de Saint-Basile-le-Grand au projet pilote permettant aux municipalités d'obtenir un radar photo ainsi que de faire partie d'une étude de circulation et permettre à la municipalité de s'inscrire pour obtenir un service de contrôle automatisé de la circulation.

Il est de plus résolu d'informer le MTMD que monsieur Charles Martin, M.A.P., directeur par intérim du Service des travaux publics, est désigné représentant de la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-023

#### RÉSOLUTION

Inscription et participation membres du Conseil - Assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec - 22 au 24 mai 2024 - Palais des congrès de Montréal

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec se tiendront du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de déléguer tous les membres pour y assister ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,  
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire ainsi que tous les membres du Conseil, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal et que les frais d'inscription, les frais de déplacement et tous les frais afférents soient défrayés par la Ville.

Il est de plus résolu qu'un des participants fasse un rapport écrit sur le contenu de ces assises, lequel rapport sera déposé en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-01-024

#### RÉSOLUTION

Inscription et participation d'un membre du Conseil - Formation - Urbanisme, au-delà des procédures - 13 février 2024

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec offre une formation destinée aux élus qui souhaitent consolider les connaissances de base afin qu'ils puissent compter sur le bagage nécessaire leur permettant d'exercer encore plus pleinement leur rôle politique en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'y déléguer un représentant du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'autoriser, monsieur le conseiller Martin Leprohon à participer à la formation « Urbanisme, au-delà des procédures » et que les frais afférents et de déplacement soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2024-01-025

## RÉSOLUTION

### Réaccréditation - Organismes

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux organismes ;

CONSIDÉRANT QUE des organismes déjà reconnus par la Ville devaient soumettre une demande de réaccréditation, afin d'obtenir leur nouveau classement selon les catégories et les niveaux de cette nouvelle politique ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'organismes à but non lucratif qui œuvrent auprès des citoyens de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire madame Martine Lapointe, datée du 20 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De reconnaître à titre d'organismes de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et selon les classements suivants :

Organismes	Secteur	Catégorie	Niveau
Centre de bénévolat St-Basile-le-Grand	Communautaire	Régulière	Local
Corps de cadets 2831 Mont Bruno	Communautaire	Prioritaire	Régional
Mouvement scout	Communautaire	Prioritaire	Local
Club FADOQ La Gerbe Dorée St-Basile-le-Grand	Communautaire	Prioritaire	Local
Maison des jeunes La Butte	Communautaire	Prioritaire	Local
Atelier de peinture de Saint-Basile	Culturel	Prioritaire	Local
Cercle de Fermières	Culturel	Prioritaire	Local
Société d'histoire	Culturel	Prioritaire	Local
Comité d'expression culturelle	Culturel	Prioritaire	Local
Arcade - Studio de danse	Culturel	Prioritaire	Local
Club de pickleball de la Vallée-du-Richelieu	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Club de patinage artistique St-Basile-le-Grand	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Baseball SBLG	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Association de soccer Montis	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Association de ringuette Les Intrépides	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Centre Ionyx	Sports et loisirs	Prioritaire	Local
Défi Familles en Forme	Sports et loisirs	Régulière	Local
Jardins communautaires SBLG	Sports et loisirs	Régulière	Local
Association du hockey mineur de St-Basile-le-Grand	Sports et loisirs	Prioritaire	Local

Il est de plus résolu que les organismes Ligue la Leche, association internationale de soutien et d'information pour l'allaitement maternel et les Alcooliques Anonymes, mouvement international qui aide des personnes ayant un problème avec l'alcool, utilisent une salle gratuitement aux fins de leur rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles

Point ajouté.

2024-01-026

## RÉSOLUTION

### Nomination directeur général par intérim - Autorisation signature contrat

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la directrice générale par intérim ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer un intérim d'ici la nomination du nouveau titulaire du poste ;



CONSIDÉRANT la recommandation la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 11 janvier 2024, de nommer monsieur Martin St-Gelais à titre de directeur général par intérim ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De nommer, monsieur Martin St-Gelais, à titre de directeur général par intérim à compter du 22 janvier 2024, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau titulaire du poste, au salaire et aux conditions déterminés par le contrat de travail rédigé et présenté par la directrice des ressources humaines et au recueil des conditions de travail des employés-cadres ;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail ;

De modifier le recueil des conditions de travail des employés-cadres en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 36 - 21 h 52)

Des questions sont posées et les membres du Conseil y répondent.

Tour de table des élus (21 h 53 - 21 h 54)

Le maire offre un tour de table aux conseillers.

2024-01-027

#### RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard  
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, M.A.P., OMA  
Directrice et greffière des Services juridiques  
et du greffe  
Directrice générale par intérim